



COMMUNIQUE DE PRESSE

AGEA et PLANÈTE COURTIER rejoignent l'ANCIA

aux côtés de l'ANACOFI et de la CSCA

Paris, le 17 octobre 2017

Ce 17 octobre, la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux (AGEA) et PLANÈTE COURTIER ont officiellement signé leur adhésion à l'Association Nationale des Conseils et Intermédiaires d'Assurances (ANCIA) créée il y a un peu plus d'un an par l'Association nationale des Conseils financiers (ANACOFI) et la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA).

Forte de ces quatre organisations professionnelles, l'ANCIA représente désormais 30 000 entreprises et 75 000 salariés du secteur de l'intermédiation et conseil en assurances en France.

L'ANCIA est la structure de promotion et de défense des intérêts communs des conseils et intermédiaires en assurances, et de leurs clientèles. Elle répond notamment à deux enjeux majeurs :

1. **Les réglementations en cours ou à venir**, françaises et européennes, qui s'adressent et concernent l'ensemble du secteur de l'intermédiation en assurances : DDA, Priip's, Mifid 2, RGPD...

Les prises de positions officielles conjointes de l'AGEA, de PLANÈTE COURTIER, de l'ANACOFI et de la CSCA sur différents dossiers (parfois avec d'autres organisations cosignataires) ont démontré la convergence d'intérêts évidente entre les organisations représentatives des différentes familles de professionnels du secteur.

L'ANCIA permet ainsi la mutualisation de moyens entre ces organisations pour promouvoir et défendre les intérêts communs de leurs adhérents et ceux de leurs clientèles. Cette structure agile et légère garantit par ailleurs à chacune des organisations, via ses statuts et sa gouvernance, le respect de leurs spécificités et la poursuite de leurs actions spécifiques.

L'ANCIA permettra à l'intermédiation en assurances de parler d'une seule voix, notamment auprès des pouvoirs publics.

- 2. La perspective de regroupement des branches professionnelles**, initiée par la Loi du 5 mars 2014 (« relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale »), complétée par la Loi Travail du 8 août 2016.

L'objectif du législateur est de parvenir, d'ici à 3 ans, à réduire le nombre de branches de 700 à 200.

Des réflexions ont d'ores et déjà été engagées entre les différents branches représentées au sein de l'ANCIA avec pour objectif de faire des propositions au Ministère du Travail sur l'opportunité de la création d'une branche de l'intermédiation en assurances, autonome.

L'ANCIA pourrait ainsi être la structure permettant à l'intermédiation en assurances de se constituer en une branche professionnelle, forte et indépendante.

L'ANCIA invite les autres organisations du secteur du conseil et de l'intermédiation en assurances à la rejoindre, pour la promotion, la représentation et la défense des intérêts communs des professions qu'elle représente.

Contacts presse:

CSCA – Catherine DUFRENE – 01 48 74 43 79 / 06 86 04 82 36 – cdufrene@csca.fr

ANACOFI : Marie LALANDE - 01 40 02 03 74 - m.lalande@anacofi.asso.fr

AGEA : Damien POUPART - 01 70 98 48 21 - 06 64 11 18 46 - damien.poupart@agea.fr

PLANETE COURTIER : Brune LITTAYE - 01 53 53 14 42- blittaye@planetecourtier.com

AGEA en bref

Agéa, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, représente la profession au niveau national et européen. Elle défend les intérêts des agents généraux et ceux de ses adhérents à titre individuel.

Agéa regroupe 14 syndicats de sociétés et 12 chambres régionales. Ces structures ont pour mission principale d'accompagner les agents généraux tout au long de leur activité professionnelle.

Agéa compte 7 500 d'adhérents (64% de taux d'adhésion) sur les 12.000 agents généraux d'assurances en activité employant 24 000 collaborateurs.

La CSCA en bref

La Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA) est l'organisation représentative historique du courtage d'assurances et de réassurance en France. Elle représente plus de 70 % du chiffre d'affaires de la profession et détient en nombre d'entreprises représentées la majorité absolue au niveau de la branche professionnelle ; son audience est de 73,12% en nombre de salariés de la branche.

La CSCA est composée de 7 Chambres régionales : la CSCA Est, la CSCA Ile-de-France & Ouest, la CSCA Méditerranée, la CSCA Midi-Pyrénées, la CSCA Nord, la CSCA Rhône-Alpes & Auvergne, et la CSCA Sud-Ouest.

L'ANACOFI en bref

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance et Développement d'Entreprises mais aussi des Courtiers en Assurance vie et en opérations de banque.

Nous occupons la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (46% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, le premier syndicat de courtiers en assurance-vie par le nombre d'entreprises et l'une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux)

L'ANACOFI est membre de la CPME. Avec sa Confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse plus de 25 000 emplois directs et 55 000 générés dans sa sphère d'activité immédiate (avec filiales et sociétés liées aux membres). L'ANACOFI est l'une des 10 principales associations IFA/FA au Monde.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres avoisine 2,6 Md€ et génère plus de 6 Md€ de PIB. Elle est inscrite aux registres des représentants d'intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.

PLANETE COURTIER en bref

Indépendants dans l'âme, les courtiers d'assurances ont une ambition commune : faire entendre leur voix, accroître leur rayonnement. De cette ambition est né le Syndicat Français du Courtage d'Assurance, PLANETE COURTIER, organisation patronale permettant à toutes les typologies d'exercice de la profession de courtier d'assurance d'être représentées équitablement quelle que soit leur taille pour défendre la profession en France et en Europe.